
CONGRES INTERNATIONAL SUR LES BIBLIOGRAPHIES NATIONALES

organisé par
l'Unesco, dans le
cadre de son
Programme
d'information
générale,
en collaboration
avec la
FIAB

Paris
12-15 septembre
1977

La bibliographie nationale :
son rôle actuel et
ses développements futurs

Conf.401/Col.6
Paris, septembre 1977
PGI/77/UBC/2

Organisation des Nations Unies pour l'éducation,
la science et la culture

PGI-77/UBC/2
PARIS, le 8 juillet 1977
Original anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONGRES INTERNATIONAL
SUR LES BIBLIOGRAPHIES NATIONALES

Paris, 12-15 septembre 1977

organisé par l'Unesco
en collaboration avec la FIAB

LA BIBLIOGRAPHIE NATIONALE :
SON ROLE ACTUEL ET SES DEVELOPPEMENTS FUTURS

Contribution du Bureau international de la FIAB
pour la CBU

© Unesco, Paris, 1977

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
Introduction	5
Glossaire et définitions	6
Ire PARTIE : LA BIBLIOGRAPHIE NATIONALE : BASE ET OBJECTIFS	
1. Contrôle bibliographique universel et contrôle bibliographique national	7
1.1 Contrôle bibliographique universel	7
1.2 Contrôle bibliographique national	9
1.3 Les objectifs du congrès international sur les bibliographies nationales	10
2. La bibliographie nationale et l'agence bibliographique nationale : objectifs et fonctions	10
2.1 Objectifs de la bibliographie nationale	10
2.2 Fonctions essentielles de l'agence bibliographique nationale	11
2.3 Structure et organisation de l'agence bibliographique nationale	11
2.4 Fonctions complémentaires de l'agence bibliographique nationale	12
2.5 Fonctionnement et production de l'agence bibliographique nationale	14
3. Les éditions nationales et la collection nationale	15
3.1 L'industrie nationale d'édition : nouveaux produits et nouvelles formules pour les vieux produits	15
3.2 Nouvelles tendances des éditions nationales	16
3.3 La collection nationale	18
3.4 Conclusions	19
IIe PARTIE : LA BIBLIOGRAPHIE NATIONALE : EXIGENCES ET SPECIFICATIONS	
4. Accès aux documents à enregistrer : le dépôt légal	19
4.1 Les objectifs du dépôt légal	19
4.2 Dépôt légal et bibliographie nationale	20
4.3 Législation du dépôt légal : publications à prendre en compte	20
4.4 Législation du dépôt légal : responsabilité du dépôt	22
4.5 Législation du dépôt légal : méthodes de contrôle	23
4.6 Conclusions	23
5. Choix des documents à enregistrer	24
5.1 Enregistrement des éditions nationales	24

	<u>Page</u>
5.2 Types de documents à inclure	25
5.3 Inclusion de documents ne ressortissant pas à la production nationale	26
5.4 Déclarations d'inclusion ou d'exclusion	26
5.5 Conclusions	26
6. La bibliographie nationale imprimée	26
6.1 Son universalité	27
6.2 Normalisation de la présentation matérielle et typographique	28
6.3 Ordre des notices dans les livraisons imprimées	29
6.4 Fréquence des livraisons imprimées : actualité des notices produites	31
6.5 Conclusions	31
7. Autres formes matérielles de la bibliographie nationale	32
7.1 Fiches de catalogue	32
7.2 Bandes lisibles par machine	33
8. Contenu de la notice bibliographique	35
8.1 Notice bibliographique complète	35
8.2 Uniformité des notices bibliographiques	36
8.3 Contenu "matière" de la notice bibliographique	38
8.4 Translittération ou romanisation	39
8.5 Conclusions	40
 IIIe PARTIE : LA BIBLIOGRAPHIE NATIONALE : EXPANSION ET DEVELOPPEMENT	
9. Autres aspects à prendre en considération	41
9.1 Programmes de catalogage à la source	41
9.2 Publications des organisations intergouvernementales	43
9.3 La bibliographie nationale et les systèmes internationaux d'information	44
9.4 La bibliographie nationale et le Système internationale de données sur les publications en série	44

	<u>Page</u>
10. Partage des ressources	45
11. Recommandations	47
11.1 Recommandations concernant le dépôt légal	47
11.2 Recommandations concernant le choix des documents à inclure dans la bibliographie nationale	47
11.3 Recommandations concernant la présentation de la bibliographie nationale imprimée	48
11.4 Recommandations concernant les fiches de catalogue	48
11.5 Recommandations concernant le contenu de la notice bibliographique	48
11.6 Recommandations concernant les organisations intergouvernementales	49
11.7 Recommandations concernant les systèmes internationaux d'information	49
11.8 Recommandations concernant le Système international de données sur les publications en série	49
11.9 Recommandations concernant le partage des ressources	49
12. Projet de cadre international pour la bibliographie nationale	50
 IVe PARTIE : LA BIBLIOGRAPHIE NATIONALE DE L'AVENIR	
13. Perspectives d'avenir	52
 Ve PARTIE : SOURCES ET REFERENCES	
14. Sources	55
14.1 Documents de base	55
14.2 Autres sources	56
15. Références	57

INTRODUCTION

On reconnaît de plus en plus que l'information est une base essentielle du développement social, économique et culturel. Cela a conduit à souligner ces dernières années le rôle des bibliothèques, sources importantes d'information. Les bibliothèques sont considérées aujourd'hui comme un service communautaire et national. Conjointement, les bibliothécaires ont accru leur rôle et leurs responsabilités de fournisseurs d'information pour la nation.

Pour remplir ce rôle avec célérité et efficacité, les bibliothécaires ont besoin de savoir comment obtenir des informations sur tous les sujets qui peuvent correspondre aux besoins de la nation : qu'a-t-on écrit, où cela a-t-il été publié, sous quelle forme, et comment peut-on se le procurer ? En même temps, l'application des techniques modernes à l'imprimerie, la création de nouvelles industries du livre dans de nombreux pays en développement, la publication d'informations sous diverses formes nouvelles, allant des disques et des films aux microformes et aux bandes d'ordinateurs, ont rendu de plus en plus complexe et coûteuse la tâche de trouver l'information pertinente. Cette situation est aggravée par l'absence de normes universellement appliquées, qui conduit à une inutile duplication des efforts.

Le CBU (Contrôle bibliographique universel), entreprise coopérative pour la mise en commun des contributions nationales sous la forme d'un réseau international, a été mis au point pour résoudre ce problème du contrôle de l'information bibliographique. Il a pour objectif de rendre rapidement et partout disponibles, sous une forme internationalement acceptable, les données bibliographiques de base sur toutes les publications parues dans tous les pays.

Le Contrôle bibliographique universel présuppose toutefois un contrôle bibliographique national. Il faut donc que chaque pays dispose d'une agence bibliographique nationale chargée d'établir, pour toutes les publications parues dans le pays, une notice bibliographique complète et conforme aux normes internationales en vigueur pour les systèmes manuels et pour les systèmes mécanisés.

Reconnaissant que ce projet constitue une importante contribution à son propre programme, et désireuse d'aider à son exécution, l'Unesco a accepté l'idée d'organiser un congrès international sur les bibliographies nationales, et la Conférence générale de l'Unesco l'a approuvée lors de sa dix-neuvième session, à Nairobi, en novembre 1976.

Les objectifs du congrès sont les suivants :

- (a) réaliser un accord sur les formules minimum normalisées et/ou acceptables pour la couverture, le contenu et la forme des registres bibliographiques nationaux, en tenant compte des nécessités de leur échange international ;
- (b) réaliser un accord sur des règles acceptables pour la présentation, l'ordonnance et la fréquence de la bibliographie nationale imprimée ;
- (c) examiner et formuler des propositions pour le partage des ressources afin d'aider les pays à réaliser le contrôle bibliographique national, en utilisant des méthodes manuelles ou informatiques de production des bibliographies nationales.